

Filière gestion et affaires consulaires

2. Que les sous-ministres annoncent en assemblée publique que, même si on attend la mise en oeuvre de la NGC et la conversion à la catégorie FS, il existe suffisamment de complémentarité entre la filière gestion et affaires consulaires et la catégorie FS pour justifier la constitution d'un nouveau service d'affectation à SPF, la Direction du personnel — Filières politique et commerciale, qui serait chargée de gérer la carrière des agents de la GAC et les affectations dans une autre filière.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : D'accord. Comme nous l'avons indiqué dans notre discours, la Direction des affectations politiques et économiques assumera la responsabilité de la gestion des catégories CO et ES et de la filière gestion et affaires consulaires, et disposera du personnel suffisant pour le faire.

3. Que les sous-ministres annoncent qu'on demandera à ce nouveau service d'oeuvrer de concert avec les agents d'affectation du personnel de la catégorie FS au sein de SPF afin de repérer au moins 5 affectations dans une filière par année à l'administration centrale à l'intention d'agents prometteurs de la filière GAC.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : Bien que nous estimions qu'il est peut-être irréaliste de fixer des objectifs annuels pour les affectations d'agents de la filière GAC dans la catégorie FS, nous convenons cependant qu'il faudrait encourager et appuyer l'intérêt porté aux affectations dans d'autres filières chaque fois que cela est possible, tout en tenant compte des contraintes opérationnelles normales.

4. Que les sous-ministres annoncent qu'on peut retenir les dossiers des agents subalternes de la catégorie FS ayant le niveau d'instruction voulu (finances, commerce, administration des affaires) à des fins d'affectation en tant qu'agents-gestionnaires consulaires dans les missions et qu'on leur dispense une formation qui facilitera leur affectation.

RÉPONSES DES SOUS-MINISTRES : D'accord. Bien qu'il n'y ait pas assez d'agents de la catégorie FS à l'Administration centrale, dans l'intérêt supérieur du Ministère on offre aux agents de la catégorie FS la possibilité d'être affectés dans d'autres filières ou à l'extérieur du Ministère et de participer à des échanges d'employés. La candidature des agents de la catégorie FS qui désirent être affectés comme agents-gestionnaires consulaires dans une mission ou à l'Administration centrale sera prise en considération dans ce contexte.

5. Que les sous-ministres commandent une étude de la charge de travail des agents de la filière gestion et affaires consulaires dans les missions de taille petite et intermédiaire afin de déterminer la possibilité d'étayer la recommandation de la filière gestion et affaires consulaires selon laquelle il conviendrait d'affecter du personnel canadien supplémentaire de niveau supérieur/subalterne.